

VENTILATION OU CLIMATISATION DANS LES ESPACES RECEVANT DU PUBLIC

AÉRATION DES LOCAUX



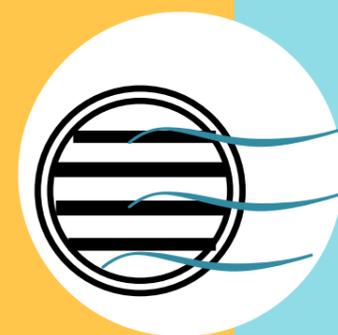
Vérifiez le bon fonctionnement des systèmes d'aération et de ventilation.

OUVREZ LES FENÊTRES DES QUE POSSIBLE ET AU MINIMUM 3 FOIS PAR JOUR
PENDANT 15 MINUTES.

1

SYSTÈME DE VENTILATION

- Veiller à ce que les orifices d'entrée d'air et les fenêtres des pièces ne soient pas obstrués ;
- Veiller à ce que les bouches d'extraction dans les pièces de service ne soient pas obstruées ;
- Vérifier le bon fonctionnement du groupe moto-ventilateur d'extraction de la ventilation mécanique contrôlée (VMC) ;
- Maintenir la VMC et fermer les portes ;
- Pour les bâtiments non pourvus de systèmes spécifiques de ventilation, il est recommandé de procéder à une aération régulière des pièces par ouverture des fenêtres, 10 à 15 minutes, 3 fois par jour.



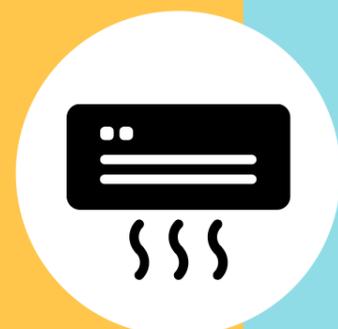
2

CLIMATISATION

- Dès lors que l'air de la pièce n'est pas réintroduit dans un autre local ou un groupe de locaux (recyclage), les systèmes individuels de refroidissement de l'air (climatiseurs) peuvent être maintenus.

Il faudra :

- Aérer la pièce aussi souvent que possible ;
- Nettoyer et désinfecter les filtres du climatiseur conformément aux spécifications des fabricants, à minima de façon hebdomadaire.



RESTREINDRE L'USAGE DES VENTILATEURS



CELLULE DE CRISE — COVID-19
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Ministère de la santé et de la prévention
Direction de la santé

FT-85 communication - V1 - 06/05/2020